

# L'INFO - PARENTS



Le bulletin de communication parents-école de l'école secondaire du Mont-Bruno

Édition 2025-2026 | Numéro 1 – 21 août 2025

## Rentrée scolaire 2025-2026

Chers parents,

C'est avec enthousiasme et optimisme que l'équipe de direction et tous les membres du personnel accueilleront sous peu vos enfants pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Malgré quelques travaux en cours, nous sommes prêts à accueillir vos enfants pour la rentrée scolaire dans un environnement sain et sécuritaire pour cette nouvelle année qui s'annonce. Soyez assurés qu'ils seront accompagnés avec bienveillance dans leurs apprentissages et leur parcours scolaire.

Tous les élèves sont attendus le mardi 2 septembre prochain pour la première journée de classe.

**EXCEPTION** : Les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire, de la francisation et quelques regroupements de l'adaptation scolaire seront accueillis le jeudi 28 août avec une journée spéciale de familiarisation avec leur milieu, leurs intervenants et l'utilisation de leur casier et cadenas. Les journées du 29 août et du 2 septembre seront donc des journées de congé pour ces élèves.

Nous vous invitons à prendre connaissance des informations suivantes contenant tous les détails de la rentrée ainsi que des mesures spécifiques à notre établissement.

Bonne rentrée !

Robert D'Aquila, directeur

## DATES À RETENIR

La première journée de classe aura lieu le mardi 2 septembre 2025, selon l'horaire de l'école. Les élèves de la première secondaire et du Pôle d'accueil auront des modalités de rentrée différente, afin de permettre aux élèves de vivre une transition en douceur.

Prochains évènements	
Jeudi 28 août 2025 de 8 h 00 à 14 h 40	Entrée différée des élèves de la 1 <sup>re</sup> secondaire et du Pôle d'accueil (francisation) et adaptation scolaire.
Mardi 2 septembre 2025 de 8 h 00 à 14 h 40	Rentrée scolaire des élèves de 2 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire. <b>Congé pour les élèves de la 1<sup>re</sup> secondaire et du Pôle d'accueil (francisation)</b>
Du 2 septembre au 6 novembre 2025	1 <sup>re</sup> étape du calendrier scolaire
Assemblée générale des parents	Le 10 septembre 2025 à 19 h à la salle des 92 Résolutions (local A-122)

## RENTRÉE PROGRESSIVE DES ÉLÈVES DE 1<sup>RE</sup> SECONDAIRE

À la suite de la lettre envoyée à tous les parents le 13 août dernier et en guise de rappel, la rentrée progressive du jeudi 28 août est l'occasion pour l'élève de vivre sa première journée au secondaire.

Afin que ce retour en classe se fasse en douceur, l'équipe de l'école secondaire du Mont-Bruno lui a réservé une journée exclusive. Vous trouverez ci-dessous quelques précisions et informations sur le déroulement de cette rentrée.

### Arrivée des élèves

- Les élèves doivent se présenter à l'école entre 7 h 45 et 8 h ;
- À leur arrivée, ils doivent entrer par la porte principale (Porte 1 – débarcadère des autobus) ;
- Ils seront ensuite guidés par des membres du personnel vers un endroit clairement identifié où ils pourront rencontrer leur tuteur et commencer officiellement leur première journée au secondaire. Afin d'identifier son local, chaque élève doit avoir en main son horaire. Vous pourrez imprimer ce document, qui sera disponible un peu avant la rentrée, à partir du portail Mozaïk Parent : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>.

### Déroulement de la journée

Par la suite, les élèves vivront une journée d'activités de familiarisation avec les intervenants de leur nouveau milieu scolaire et recevront leur agenda en classe.

Pour le dîner, nous aurons une épluchette de maïs. Les élèves peuvent apporter un lunch s'ils veulent compléter leur repas et pour les collations du matin et de l'après-midi. La cafétéria ne sera pas en fonction lors de cette journée, mais les micro-ondes seront disponibles.

### Fin de la journée

Voici une nouveauté cette année, l'équipe-école convie les parents à une rencontre d'information pour tous les parents des élèves de la 1<sup>re</sup> secondaire. Celle-ci débutera à 14 h et devrait se terminer vers 15 h à l'Agora de l'école (entrée par la porte 1 – débarcadère des autobus).

Veillez également prendre note des principaux points suivants:

- Les élèves doivent porter leur uniforme;
- Il n'y aura **AUCUN TRANSPORT SCOLAIRE** lors de cette journée; (ni AM, ni PM)
- Les élèves doivent avoir leur sac d'école avec leur lunch (si désiré), leur coffre à crayons, une bouteille d'eau et deux collations.
- Le **vendredi 29 août et le mardi 2 septembre seront des journées pédagogiques (congé)** pour votre enfant. Nous attendrons les élèves à nouveau le **mercredi 3 septembre** selon l'horaire régulier (**Jour 2**). Le transport scolaire sera en service. Vous aurez les détails de l'heure d'embarquement et le numéro du circuit, sur l'attestation de transport disponible sur le site [Mozaïk Portail Parents](#) à compter du 22 août. [Consultez la procédure](#) pour vous inscrire et le lien suivant pour obtenir plus d'information au sujet du transport : <https://cssp.gouv.qc.ca/ressources-parents/transport-scolaire/>.

## RENTRÉE PROGRESSIVE DES ÉLÈVES DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

REGROUPEMENTS / CLASSES	Judi 28 août 2025	Vendredi 29 août 2025	Lundi 1er septembre 2025	Mardi 2 septembre 2025	Mercredi 3 septembre 2025	
ÉLANS 960-961-962	Journée d'école, mais <b>sans</b> transport scolaire	<b>CONGÉ pour les élèves</b>	<b>CONGÉ POUR TOUS</b>	<b>CONGÉ</b> pour les élèves 960-961-962	<b>École pour tous - horaire régulier – Transport fonctionnel</b>	
ÉLANS-FPT 965-966	<b>CONGÉ</b> pour les élèves			<b>Rentrée scolaire</b> pour les élèves 965-966 Transport fonctionnel		
ACCÈS (1 <sup>er</sup> cycle) 971-972-973	Journée d'école, mais <b>sans</b> transport scolaire			<b>CONGÉ</b> pour les élèves 971-972-973		
ACCÈS (2 <sup>e</sup> cycle) 975-976-977	<b>CONGÉ</b> pour les élèves (présence sur invitation seulement)			<b>Rentrée scolaire</b> pour les élèves 975-976-977 Transport fonctionnel		
ACCÈS-FPT/EHDAA 941-942	<b>CONGÉ</b> pour les élèves			<b>Rentrée scolaire</b> pour les élèves 941-942 Transport fonctionnel		
ALLIÉ 951-952	Journée d'école, mais <b>sans</b> transport scolaire			<b>CONGÉ</b> pour les élèves 951-952		
ALLIÉ 953-954	<b>CONGÉ</b> pour les élèves			<b>Rentrée scolaire</b> pour les élèves 953-954 Transport fonctionnel		
FMS 935	<b>CONGÉ</b> pour les élèves			<b>Rentrée scolaire</b> pour les élèves 935 Transport fonctionnel		
HAMAC 991-992	Selon un horaire personnalisé (sur invitation seulement)			Selon un horaire personnalisé (sur invitation seulement)		Selon un horaire personnalisé (sur invitation seulement)
TEMPO 911-912	Selon un horaire personnalisé (sur invitation seulement)			Selon un horaire personnalisé (sur invitation seulement)		Selon un horaire personnalisé (sur invitation seulement)

## JOURNÉE D'ACCUEIL SPÉCIALE DE LA CLASSE D'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, SCOLAIRE ET SOCIALE DU PÔLE D'ACCUEIL MONT-BRUNO

En guise de rappel pour les nouveaux élèves de Mont-Bruno au pôle d'accueil seulement (1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire) – invitation spéciale le 28 août :

- 8h45 - Entrée par la porte 19 (accueil de l'école – stationnement des employés);
- 9h – Accueil des familles et des nouveaux élèves à Mont-Bruno seulement :
- Les frères et sœurs ne peuvent pas être invités;
- 10h – Les parents quittent l'école et les élèves restent avec les enseignants :
- Les parents quitteront l'école avec les enfants si cela est impossible de venir les chercher à 14h30;
- 12h - Pour le dîner, nous aurons une épluchette de maïs et une limonade pour les élèves. Cependant, vous êtes invités à bonifier le repas pour le dîner, en incluant des collations pour le matin et l'après-midi et à prévoir une bouteille d'eau pour votre enfant;
- 14h30 – Départ des enfants avec les parents : rendez-vous à la porte 19 (accueil de l'école – stationnement des employés).
  1. Le port de l'uniforme scolaire pour les élèves est obligatoire pour la journée du 28 août.
  2. L'école s'occupe de commander les cahiers d'exercices pour votre enfant. Ensuite, pour la liste des fournitures scolaires, vous devez vous procurer les effets indiqués en fonction des matières à l'horaire de votre enfant.

Pour le 28 août, il n’y aura pas de transport scolaire. Les parents conduisent les enfants le matin. Les parents doivent venir chercher les enfants à 14h30 en après-midi pour retourner à la maison.

- 29 août – congé pour tous les élèves;
- 1er septembre – congé de la fête du Travail pour tous;
- 2 septembre – retour à l’école pour tous les élèves de 2e à 5e secondaire (congé pour les élèves de 1er secondaire) selon l’horaire régulier du jour 1;
- 3 septembre – retour à l’école pour tous selon l’horaire régulier du jour 2.

Voici comment récupérer l’attestation de transport :

- Disponible sur le site Mozaïk Portail Parents à compter du 22 août. Consultez la procédure pour vous inscrire sur le portail Parents et ce lien pour obtenir plus d’information au sujet du transport : <https://cssp.gouv.qc.ca/ressources-parents/transport-scolaire/>

Pour récupérer l’horaire de votre enfant, veuillez, vous rendre également sur le portail Parents de Mozaïk : <https://portailparents.ca/accueil/fr/> - rendez-vous à la section horaire

Coordonnées de l’équipe des enseignants :

KATRA, JOUMANA [JOUMANA.KATRA@cssp.gouv.qc.ca](mailto:JOUMANA.KATRA@cssp.gouv.qc.ca)

LAROCQUE, JOSEE [JOSEE.LAROCQUE@cssp.gouv.qc.ca](mailto:JOSEE.LAROCQUE@cssp.gouv.qc.ca)

Dalpe, Olivier Elliot [olivierelliot.dalpe@cssp.gouv.qc.ca](mailto:olivierelliot.dalpe@cssp.gouv.qc.ca)

Dupuis, Dominique [dominique.dupuis@cssp.gouv.qc.ca](mailto:dominique.dupuis@cssp.gouv.qc.ca)

Coordonnées de la secrétaire ILSS :

Soucy, Véronique : [secretariat-sec3.mont-bruno@cssp.gouv.qc.ca](mailto:secretariat-sec3.mont-bruno@cssp.gouv.qc.ca)

Coordonnées des directions responsables de L’ILSS :

Mailhot, Daniel [daniel.mailhot@cssp.gouv.qc.ca](mailto:daniel.mailhot@cssp.gouv.qc.ca)

Lepage, Kenny [kenny.lepage@cssp.gouv.qc.ca](mailto:kenny.lepage@cssp.gouv.qc.ca)

## **RAPPEL UNIFORME SCOLAIRE**

Nous vous rappelons qu’il est important de vous procurer le polo avant la rentrée des classes. Le polo doit être acheté auprès du fournisseur V-VOG académie: <https://vvogacademie.com/>

## **REMISE DE L’AGENDA**

La remise de l’agenda de votre enfant se fera en classe lors de sa première journée à l’école. Lors de cette journée, il est très important de respecter les consignes suivantes :

- Apporter son sac d’école
- N’y mettre que les fournitures dont l’enfant a besoin pour le Jour 1

## **HORAIRE**

L’horaire de votre enfant sera disponible sur le Mozaïk portail Parents avant le 29 août.

L’horaire de l’école est le suivant :

Période 1 : 08 h 00 à 09 h 15

Période 2 : 09 h 30 à 10 h 45

Période 3 : 11 h 00 à 12 h 15

Dîner : 12 h 15 à 13 h 25

Période 4 : 13 h 25 à 14 h 40

Période 5 : 14 h 45 à 16 h 00 – pour les élèves du programme Arts-études seulement

## **PRISE DE PHOTO**

La séance de prise de photo individuelle, pour la carte d’identité et la photo scolaire, aura lieu les 23, 24 et 25 septembre 2025.

## CASIER

Les informations, pour les numéros de casiers ainsi que les codes pour les cadenas seront envoyés par courriel. Au besoin, le surveillant de niveau pourra aider votre enfant s'il en a besoin. Si vous n'avez rien reçu la veille de la rentrée, veuillez vérifier vos courriels indésirables.

## CAFÉTÉRIA

Les services alimentaires COMPASS seront disponibles dès la rentrée scolaire. Nous vous invitons à consulter le menu de notre service traiteur à l'adresse suivant : [GROUPE COMPASS MENU](#)

## FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

Les frais chargés aux parents respectent la Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers et ont été approuvés par le conseil d'établissement. De plus, un montant de 70 \$ est exigé par le Centre de services scolaire des Patriotes, conformément à la Politique relative aux services aux dîneurs (art. 8.3), pour couvrir les frais de service d'encadrement des dîneurs. Cette politique d'encadrement des dîneurs s'applique à tous les élèves du CSSP qui sont transportés et qui dînent à l'école.

Par ailleurs, si votre enfant est marcheur, car il ne bénéficie pas du transport scolaire, et qu'il ne dîne jamais à l'école, vous n'avez pas à débours ce montant. Il vous suffira de demander le formulaire prévu à cet effet en communiquant avec madame Julie Laroche à [EffetsScolaires.mont-bruno@cssp.gouv.qc.ca](mailto:EffetsScolaires.mont-bruno@cssp.gouv.qc.ca). Un remboursement vous sera retourné à la suite de l'approbation de votre demande.

L'état de compte 2025-2026 vous sera transmis à la mi-septembre. Nous vous recommandons le paiement de votre facture par Internet. Il est rapide et sécuritaire à faire à l'aide du numéro de référence se trouvant sur l'état de compte. **Les chèques ne sont pas acceptés.**

Vous trouverez la liste des cahiers d'exercices ainsi que les listes de matériel scolaire sur notre site internet à l'adresse suivante <https://dumontbruno.csp.qc.ca/> dans la section les incontournables.

## STATIONNEMENT

### Stationnement – Règlements à respecter

#### Élèves voyageant en voiture

- L'école dispose de **trois stationnements** :
  - 1 pour les **autobus**
  - 2 pour les **employés du CSSP**
- Ces stationnements sont **pleins** et **réservés au personnel**.
- Les **élèves doivent se stationner dans les rues avoisinantes**.
- Le non-respect de cette règle peut entraîner des **sanctions**.

#### Motocyclettes

- Il est **interdit de stationner à l'aréna**.
- Des espaces sont **réservés dans le stationnement arrière**, accessible par le **boulevard Clairevue**.

#### Interdiction dans le stationnement des autobus

- Les **véhicules des parents ne sont pas autorisés** à circuler dans le stationnement réservé aux autobus, **même pendant la 5e période**.

#### Débarcadère des parents

- Situé à **droite de l'entrée principale de l'école**, accessible par le **boulevard Clairevue Est**, en empruntant le chemin à droite du stationnement des autobus.

#### Stationnement sur le boulevard Clairevue

- Selon le **Code de la route**, il est **interdit d'arrêter le long du trottoir** pour déposer un élève.
- L'utilisation du **débarcadère des parents est obligatoire**.

Afin d'assurer la sécurité de vos enfants et de notre personnel, merci de **respecter la signalisation et les règlements en tout temps**.

## TENUE VESTIMENTAIRE

Les élèves de l'école doivent en tout temps **RESPECTER** le code vestimentaire de l'école.

1. L'élève doit, en tout temps, porter un haut à l'effigie de l'école qui provient de notre fournisseur officiel. Il ne peut pas porter de vêtement par-dessus ce haut à l'exception d'un autre vêtement à l'effigie de l'école qui provient de notre fournisseur officiel, et ce, en incluant le matin avant les classes, les pauses, les dîners et la fin des classes.

2. Des exceptions à cette règle sont applicables par exemple dans des cours de laboratoire, d'arts, de danse et d'éducation physique avec la permission de l'enseignant. Lorsque l'élève quitte la salle de classe, le plateau d'éducation physique, la salle de danse, etc., il doit obligatoirement porter son haut à l'effigie de l'école et des vêtements convenables et adaptés aux différentes activités d'une maison d'éducation (voir ci-dessous pour les précisions).
3. L'élève doit, en tout temps, porter des chaussures et des vêtements convenables et adaptés aux différentes activités d'une maison d'éducation (à cet effet, l'élève doit porter, en tout temps, incluant les pauses, le matin et les dîners, des vêtements avec des manches couvrant les épaules et le tronc d'une longueur qui permet de voir le short ou la jupe, un short ou une jupe d'une longueur appropriée sans déchirures, sans trous, sans pièces de tissus qui recouvrent les trous « patchs », sans logo inapproprié, exempt de propos violent, raciste, sexiste, à caractère homophobe, jugé inadéquat, etc.).
4. L'élève doit laisser sa casquette ou tout autre couvre-chef dans son casier.
5. Lors des journées couleurs ou des journées thématiques, l'élève doit, en tout temps, porter des chaussures et des vêtements convenables et adaptés aux différentes activités d'une maison d'éducation (à cet effet, l'élève doit porter, en tout temps, incluant les pauses, le matin et les dîners, des vêtements avec des manches couvrant les épaules et le tronc d'une longueur qui permet de voir le short ou la jupe, un short ou une jupe d'une longueur appropriée sans déchirures, sans trous, sans pièces de tissus qui recouvrent les trous « patchs », sans logo inapproprié, exempt de propos violent, raciste, sexiste, à caractère homophobe, jugé inadéquat, etc.).

Voici les journées couleurs ou thématiques désignées pour l'année 2025-2026 :

- 31 octobre 2025 : Halloween *Thème* : porter un déguisement
- 28 novembre 2025 : Porter des chandails du Blizzard
- 19 décembre 2025 : Noël *Thème* : porter chandails de Noël + couleur vert et rouge + chandails Blizzard
- 30 janvier 2026 : Porter des chandails du Blizzard
- 11 février 2026 : Saint-Valentin *Thème* : porter du rose et rouge qui rappelle l'amour et l'amitié
- 27 février 2026 : Porter des chandails du Blizzard
- 26 mars 2026 : Porter des chandails du Blizzard
- 2 avril 2026 : Pâques *Thème* : porter des couleurs pastel
- 24 avril 2026 : Porter des chandails du Blizzard
- 21 mai 2026 : Journée mondiale de la diversité culturelle  
*Thème* : porter des vêtements traditionnels de votre pays

6. Il est possible de se procurer un logo à l'effigie de l'école directement sur place. Néanmoins, le vêtement sur lequel le logo est apposé doit en tout point respecter les couleurs et le style de notre fournisseur officiel. Le vêtement doit être exempt de tout autre logo, motif, etc. sinon, l'élève se verra refuser d'y apposer le logo et il devra recourir à un prêt de chandail temporaire pour la journée.

Si ces règles ne sont pas respectées, l'élève devra soit se changer pour un vêtement conforme, soit vous contacter afin que vous puissiez lui en apporter un.

A défaut, il devra poursuivre sa journée dans un local prévu à cet effet.

## USAGE DU TABAC – LOI DU TABAC

Depuis le 1er septembre 2006, il est interdit à quiconque de fumer sur les terrains mis à la disposition d'une école établie conformément à la loi sur l'instruction publique qui dispense des services d'enseignement ainsi que dans les bâtiments. De plus, tout tabac et fourniture de tabac ou cigarette électronique et ses produits sont interdits aux mineurs sur les terrains et dans les bâtiments de l'école. Tout contrevenant à la loi, jeune ou adulte, sera soumis à une contravention. Toutes personnes prises en flagrant délit s'exposent à une amende élevée donnée par un Agent du tabac ayant autorité.

Il est également interdit d'enlever ou d'altérer une affiche sur l'interdiction de fumer.

Fonctionnement :

- Saisie immédiate de la cigarette électronique au mineur par l'intervenant scolaire ayant assisté aux faits ;
- Remise à la direction adjointe ;
- Amende transmise par un Agent du tabac ayant autorité ;
- Un avis courriel est envoyé aux parents ;
- Selon l'évaluation de la situation, la direction se réserve le droit de déposer une plainte officielle auprès du policier communautaire.

Amende : fumer où il est interdit (une augmentation des montants par année peut survenir sans préavis)

Mineur : 250\$ + les frais = 325\$

Adulte : 250\$ + les frais = 386\$ (personne de 18 ans et +)

Consommation de Cannabis (joint et Wax-Pen) : 750\$ à 2 200\$ + les frais / 2e offense = le double

Amende : enlever ou altérer une affiche sur l'interdiction de fumer (une augmentation des montants par année peut survenir sans préavis)

Mineur : 500\$ + les frais = 598\$

Adulte : 500\$ + les frais = 743\$ (personne de 18 ans et +)

Selon la loi 6.2, il est interdit à un mineur d'acheter du tabac, il est interdit à tout adulte d'acheter du tabac pour un mineur et il est interdit de fournir (donner ou vendre) du tabac à un mineur dans les installations et les terrains d'un établissement d'enseignement. Quiconque fume dans un lieu où il est interdit de le faire est passible d'une amende variante entre 250\$ et 1 500\$.

### [OFFRE DE SERVICE DE L'INFIRMIÈRE](#)

Nous vous invitons à prendre connaissance des fichiers ci-dessous :

<https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:US:ba882228-3a97-43f7-924e-69a182b59289>

<https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:US:e5bfba35-3129-4587-bda7-9ff643cdd4e9>